

# **CVE SEICHES**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL  
A SEICHES-SUR-LE-LOIR, LE 18 NOVEMBRE 2020**



Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CVE)

## Synthèse de la réunion

### ➔ Les participants

22 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des entreprises riveraines du site d'implantation, des acteurs environnementaux et des représentants du secteur agricole.

### ➔ Objectifs de la réunion de travail

- Présenter la société CVE
- Présenter la démarche CVE Seiches
- Échanger sur la démarche et répondre aux questions
- Connaitre les attentes des acteurs locaux vis-à-vis de la démarche

### ➔ Calendrier

- **Aujourd'hui : en amont des procédures administratives**
- Dépôt du permis de construire et ICPE prévu début 2021
- Mise en service de l'installation prévue en 2023

### ➔ Site d'implantation

- Le site a été identifié sur la commune de Seiches-sur-le-Loir, sur la ZI La Guittière, face à l'usine IGRECA (en savoir plus page 11)

### ➔ Matières valorisées

- environ **25 000 tonnes/an** de matières traitées provenant :
  - o de l'industrie agroalimentaire (pour 75 %)
  - o des collectivités et du secteur agricole
- **provenant d'un rayon maximal de 50 km** autour du site d'implantation, et à moins d'une heure de trajet

### ➔ Démarche d'information et de dialogue

- Novembre 2020 : publication d'une annonce dans le bulletin municipal de Seiches-sur-le-Loir
- Réunion du jour : volontaire **en amont des prises de décision**
- CVE est **joignable à tout moment** par email : [Seiches@EnergieDurable.info](mailto:Seiches@EnergieDurable.info) pour répondre aux questions
- Toutes les informations sur le projet sur le site internet : <https://Seiches.EnergieDurable.info>
- Une consultation publique par la Préfecture après le dépôt des demandes administratives (en 2021)

### ➔ Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis d'identifier de répondre à de nombreuses questions synthétisées dans les pages ci-dessous.

Plusieurs attentes ont été exprimées et pourront faire l'objet d'actions concrètes :

- clarifier l'intérêt des agriculteurs locaux pour le fertilisant organique produit par CVE Seiches (plan d'épandage) et établir un lien avec la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
- informer directement et spécifiquement les riverains proches du site d'implantation, leur proposer de s'inscrire à une permanence d'information qui pourrait se tenir dans les locaux de la CCALS à Seiches-sur-le-Loir

**TABLE DES MATIERES**

**CONCLUSION ..... 15**

**SYNTHESE DE LA REUNION ..... 1**

**LES PARTICIPANTS ET ORDRE DU JOUR..... 3**

**PRESENTATION DE CVE..... 4**

**PRESENTATION DE CVE SEICHES ..... 6**

**LE SITE D'IMPLANTATION..... 8**

**LES PROCHAINES ETAPES..... 9**

**DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE ..... 9**

**MATIERE ORGANIQUE ET VALORISATION..... 11**

**ENGRAIS ORGANIQUE ..... 11**

**RELATION DE CVE SEICHES AVEC L'AGRICULTURE LOCALE..... 12**

**PRODUCTION DE BIOMETHANE ..... 13**

**ENVIRONNEMENT OLFACTIF..... 14**

**TRAFIC ROUTIER..... 14**

**SECURITE ..... 14**

**REGLEMENTATION ..... 15**

**FONCTIONNEMENT ..... 15**

**EMPLOI ..... 15**

## Les participants et ordre du jour

### ➔ 22 participants

#### CCALS

Jean-Jacques GIRARD, Président  
Olivier CAILLEAU, Vice-président

#### Commune de Seiches-sur-le-Loir

Thierry DE VILLOUTREYS, Maire  
Jean-Paul BEAUMONT, Maire-adjoint  
Françoise AUBIER, Maire-adjointe

#### Commune de Marcé

Patrice DAVIAU, Maire

#### SICTOM Loir et Sarthe

Michel POMMOT, Vice-président  
Marie-Jeanne FRANCOIS, Vice-présidente

#### Entreprises riveraines

Marc DUBOIS, Responsable de l'usine IGRECA  
Stéphane MICHEL, Responsable d'agence MTA

#### Acteurs environnementaux

Alain BERTAUDEAU, Directeur de la LPO Anjou  
Isabelle BOZZANI, Représentante du Collectif « *Préserveons le  
Domaine de Boudré* »  
Pierre DESLANDES, Représentant de l'ASER - Association  
Sauvegarde Espace Rural

#### Secteur agricole

Thierry HAMARD, Président délégué à la Chambre d'agriculture Pays  
de la Loire - Maine-et-Loire  
Cécile HUBERT, Consultante énergie à la Chambre d'agriculture Pays  
de la Loire - Maine-et-Loire  
Fabien CHAUVEAU, Administrateur du GABB Anjou – Groupement  
d'Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes  
Stéphane DIARD, Représentant de l'Union des Cuma - Section  
Maine-et-Loire  
Denis MARTIN, Président de L'Agri Méthanisation des Portes de  
l'Anjou

#### Alter Énergies

Éric MAISSEU, Représentant

#### CVE

Vincent BOURLAOUEN, Responsable de développement Biogaz  
Nord-Ouest

### ➔ Animation et compte-rendu

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, mandatée par CVE  
pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de CVE (diapositives ci-après).

### ➔ Objectifs de la réunion et invitations

Thierry De Villoutreys, Maire de Seiches-sur-le-Loir, accueille les participants à la salle Villa Cipia, dans un contexte particulier, en raison de la crise sanitaire. Il salue l'initiative de CVE pour la mise en place de ce large dispositif d'information et de dialogue. Il indique être convaincu de la nécessité de la transition énergétique, il estime également que cela peut susciter des interrogations légitimes auxquelles il faut apporter des réponses.

Constant DELATTE, Quelia, présente les personnes invitées au groupe de travail et fait un tour de table de présentation.

<p><b>Quelles parties prenantes informées de la démarche ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>octobre-novembre 2020</b>, invitations nominatives :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• élus</li> <li>• collectivités</li> <li>• acteurs environnementaux</li> <li>• représentants agricoles</li> <li>• porteurs de projet et exploitants de méthanisation agricole</li> <li>• entreprises riveraines</li> <li>• partenaires</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Début novembre 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ annonce dans le bulletin municipal de Seiches-sur-le-Loir</li> <li>➢ courriel d'information envoyé aux entreprises des ZAC (Suzerolle, La Blaisonnaire)</li> </ul>	<p><b>Présents aujourd'hui :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• porteur de projet CVE</li> <li>• élus</li> <li>• collectivités</li> <li>• acteurs environnementaux</li> <li>• représentants agricoles</li> <li>• porteur de projet de méthanisation agricole</li> <li>• entreprises</li> <li>• Partenaires</li> </ul>
--	---

M. DELATTE indique les objectifs du groupe de travail et l'ordre du jour de la réunion. Il explique que CVE a souhaité mettre en place de manière volontaire ce dispositif d'information et de dialogue, avant les procédures administratives prévues début 2021.

- **Objectifs :** Informer avant dépôt des dossiers administratifs, échanger et définir les suites à ce groupe de travail
- **Ordre du jour :**
  - présentation de CVE
  - présentation du projet
  - échanges

### Présentation de CVE

Vincent BOURLAOUEN, Responsable de développement Biogaz Nord-Ouest, présente la société CVE.

**Notre métier : producteur indépendant multi-énergies, multi-pays**

**3 ÉNERGIES** : SOLAIRE, BIOGAZ, HYDRO

**5 ACTIVITÉS** : Développement, Financement, Construction, Exploitation, Fourniture d'énergie

**4 CONTINENTS** : USA, France, Espagne, Afrique du Sud

30/11/20 | NOTRE MÉTIER : PRODUCTEUR INDÉPENDANT MULTI-ÉNERGIES, MULTIPAYS | CVE

**Question :** Que signifie l'acronyme CVE ?

**Réponse :** CVE signifiait initialement « Cap Vert Énergie », devenu CVE Group – Changeons notre Vision de l'Énergie (« Changing Vision of Energy »), depuis quelques mois, correspondant également à l'activité internationale de CVE.

### Notre vision stratégique: la vente directe d'énergie locale



- Créer les modèles énergétiques de demain en produisant et fournissant des énergies renouvelables locales
- Pour répondre aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et collectivités
- Dans un modèle de vente directe de l'énergie.

30/11/20 | NOTRE VISION STRATÉGIQUE: LA VENTE DIRECTE D'ÉNERGIE LOCALE | 5 | 

M. BOURLAOUEN met en avant la notion de territoire qui est importante dans tous les projets de CVE.

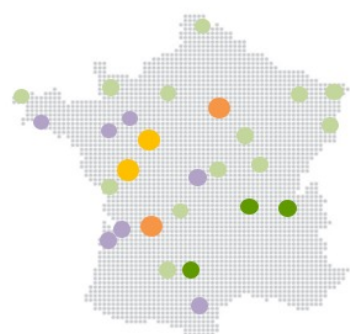
### Le groupe CVE en chiffres

<b>185</b> Personnes	<b>300 MW</b> Parc exploitation & construction	<b>500 M€</b> Total investi dans nos actifs
<b>60 M€</b> /an De CA (*) en année pleine	<b>500 GWh</b> De production (*), soit la consommation de 420 000 habitants	<b>1 140 MW</b> De portefeuille


(\*) Bâtisse budgétaire

30/11/20 | LE GROUPE CVE EN CHIFFRES | 6 | 

### Portefeuille de projets biogaz CVE



- 2 projets en exploitation
- 2 projets en construction
- 3 projets en autorisation
- 7 projets en conception
- 12 projets en faisabilité
- + 20 projets en opportunité

30/11/20 | 

M. BOURLAOUEN explique qu'il porte 3 projets en phase de conception, dont CVE Seiches, avec un dépôt des demandes administratives (permis de construire, dossier ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'environnement, et agrément sanitaire) qui interviendra début 2021. Ces projets sont « sécurisés », c'est-à-dire que le contrat de vente du gaz, avec un tarif fixé pour une durée de 15 ans, est signé avec les distributeurs de gaz.

M. BOURLAOUEN ajoute avoir des accords signés avec d'autres intercommunalités, comme Brest Métropole ou Saint-Malo Agglomération, pour développer d'autres filières de valorisation de la matière organique sur le territoire Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

M. BOURLAOUEN indique que les 2 unités en construction seront mises en service en août et juin 2021, et sont localisées à Saint-Antoine-de-Breuilh (Dordogne) et à Moret-Loing-et-Orvanne (Seine-et-Marne). Cette dernière, CVE Equimeth, traitera notamment 8 000 tonnes de biodéchets déconditionnés de Veolia.



Les 2 unités en exploitation sont :

- *Gazteam*, à Combrand (Deux-Sèvres)
- CVE Nouzilly, près de Tours (Indre-et-Loire), en partenariat avec l'Institut Nationale de Recherche Agronomique (INRA- qui analyse par ailleurs tous les flux intrants des industriels pour les projets CVE)

M. BOURLAOUEN ajoute que les projets de CVE sont viables économiquement du fait du service de traitement des matières organiques. Le coût de ce service, facturé aux industriels, varie selon la qualité des matières organiques apportées. Plus ces matières produisent du gaz en se dégradant, plus le coût du service est bas.

## Présentation de CVE Seiches

M. BOURLAOUEN présente l'historique de la démarche CVE Seiches.

- **Mars 2018** – Accord de collaboration avec la collectivité
- **Janvier 2019** – Finalisation des études de faisabilité
- **Décembre 2019** – Passage en conception
- **2020** – Information et dialogue, rencontres des exploitants agricoles
- **Fin 2020** : dépôt du permis de construire, dossier ICPE, plan d'épandage, agrément sanitaire

M. BOURLAOUEN explique le principe de la double valorisation de la matière organique de CVE Seiches.

Proposer un **service** pour **valoriser** de façon durable **les différentes matières organiques du territoire**



M. BOURLAOUEN présente les principales caractéristiques de CVE Seiches. Il précise que la majorité de la matière organique provient de l'industrie agroalimentaire du territoire (75 % du potentiel méthanogène) et 5 à 10% pour les matières agricoles.

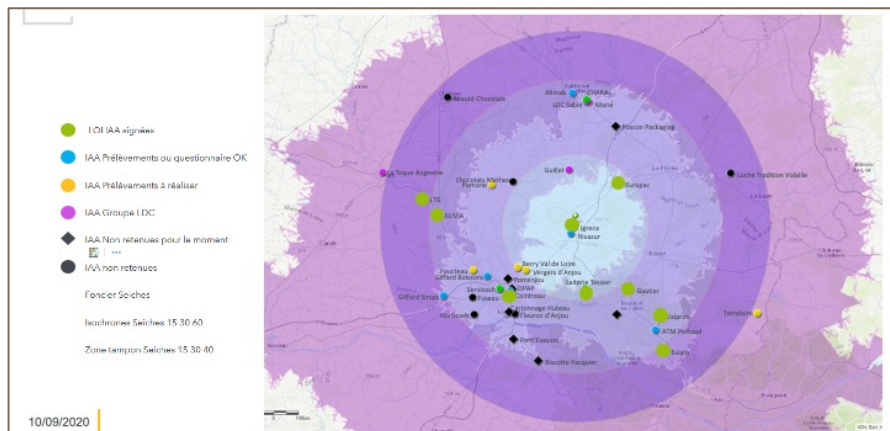
M. BOURLAOUEN ajoute qu'il y a 3 étapes nécessaires pour traiter les biodéchets provenant de l'industrie agroalimentaire :

- le déconditionnement, pour les produits alimentaires emballés
- le broyage, notamment pour les os des produits carnés
- l'hygiénisation (matière chauffée à 70° pendant 1 heure), notamment pour les flux des abattoirs avant de détruire tous les agents pathogènes. CVE Seiches recourra à ce procédé.

*Question : Où sont actuellement traitées les matières qui seront prochainement valorisées par CVE Seiches ?*

*Réponse :* Les industriels ont plusieurs exutoires pour traiter leurs sous-produits. Si ces exutoires sont à plus de 80 km, CVE Seiches peut constituer un service local plus intéressant pour traiter les matières organiques. Néanmoins, CVE ne souhaite pas déstabiliser les flux locaux qui fonctionnent déjà bien.

M. BOURLAOUEN présente le rayon de collecte des matières à valoriser.



M. BOURLAOUEN explique le principe des isochrones (zones accessibles avec un temps de trajet donné) présentées sur cette carte, pour des temps de trajet de 15 minutes, 30 minutes et 1 heure. Pour des raisons de logistique, et dans la logique d'un projet de méthanisation territoriale, CVE Seiches ne traitera que les matières organiques accessible en transport à moins d'une heure de trajet. De plus, les services de l'État dans le Maine-et-Loire exigent que les gisements de matières organiques soient issus d'un rayon de 50 km autour du site de valorisation.

M. DUBOIS, Directeur d'IGRECA, indique que les boues produites par l'usine sont épandues selon un plan d'épandage strict, adapté au besoin. Toutefois, IGRECA diversifie les débouchés pour traiter les résidus organiques de son activité. Il ajoute que les trajets pour traiter des matières organiques sur des sites éloignés ont un coût écologique en émission de CO<sub>2</sub>. CVE Seiches pourrait donc représenter une solution complémentaire pour valoriser localement les sous-produits d'IGRECA.

Olivier CAILLEAU, Vice-président de la CCALS, explique à titre d'exemple que l'abattoir Elivia traite ses sous-produits à environ 90 km, à Issé.

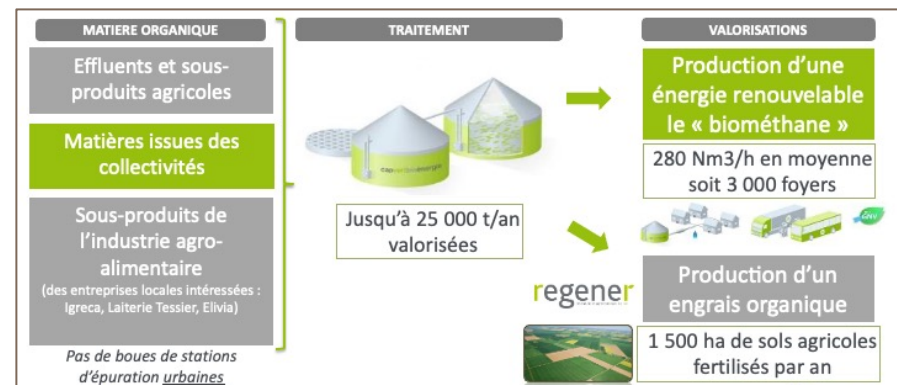
*Question :* Y aura-t-il des boues de station d'épuration dans le projet CVE Seiches ?

*Réponse :* Non, par choix, CVE Seiches ne traitera pas de boues de station d'épuration urbaines des collectivités.

M. DUBOIS, Directeur d'IGRECA, précise que l'usine dispose de sa propre station d'épuration. Les boues qui en ressortent ont une bonne valeur agronomique analysée avant chaque épandage. Leur composition est plus stable que celle des boues urbaines (boues de STEP urbaines ne sont pas concernées par le projet CVE Seiches).

*Question :* Quelle est la taille du projet de méthanisation de Durtal en comparaison ?

*Réponse :* M. MARTIN, porteur du projet de Durtal, indique qu'ils valoriseront 30 000 tonnes d'effluents d'élevage par an pour produire 150 m<sup>3</sup> par heure de biométhane (cycle plus long pour produire le biométhane avec des matières organiques moins méthanogènes).





M. BOURLAOUEN ajoute que si l'unité de CVE Seiches sera en capacité de produire jusqu'à 280 m<sup>3</sup> de biométhane par heure, elle produira en réalité à sa mise en service 225 m<sup>3</sup>/h.

M. BOURLAOUEN explique que l'engrais organique produit par CVE Seiches servira à fertiliser les parcelles agricoles du territoire, en partenariat avec les exploitants agricoles.

<p><b>Production d'un fertilisant vert de qualité pour le monde agricole sous la marque</b></p> <p><b>regener</b> <small>les solutions agro-alimentaires de CVE</small></p>	<p>Etude d'un périmètre de valorisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 500 ha</li> <li>• dans un rayon de 15 km autour de Bannalec</li> <li>• chez des agriculteurs ayant exprimé leur intérêt pour l'engrais organique produit</li> </ul>
<p><b>Offre de service complète</b> épandage auprès du monde agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>planification</b> du plan d'épandage</li> <li>• <b>transport et épandage</b></li> <li>• <b>suivi agronomique &amp; conseils</b></li> </ul>	<p><b>Atout du projet :</b> <b>Retour au sol localement de matières organiques, aujourd'hui exportées ou non valorisées</b></p>

M. BOURLAOUEN indique que le plan d'épandage, en cours de réalisation par le bureau d'étude spécialisée, doit être finalisé prochainement.

## Le site d'implantation

M. CAILLEAU présente le site d'implantation de CVE Seiches sur la ZI La Guittière qui appartient à l'intercommunalité. Il explique que la proximité de la canalisation de gaz est un critère déterminant pour trouver un site d'implantation adapté. Sur la ZI La Guittière, la canalisation se trouve derrière l'usine IGRECA. Il précise que sur les 6 ha qui restent à commercialiser sur la zone industrielle, 2 ha ont été proposés pour accueillir CVE Seiches.

### Quels critères pour le site d'implantation ?

- **proximité au réseau de gaz** pour livrer la production de biométhane
- **accès routier** aux voies de communication principales de la région pour faciliter la logistique
- **une zone d'activité** existante et dynamique

### Un site d'implantation adapté

➤ terrain proposé par la CCALS, qui répond à l'ensemble des critères

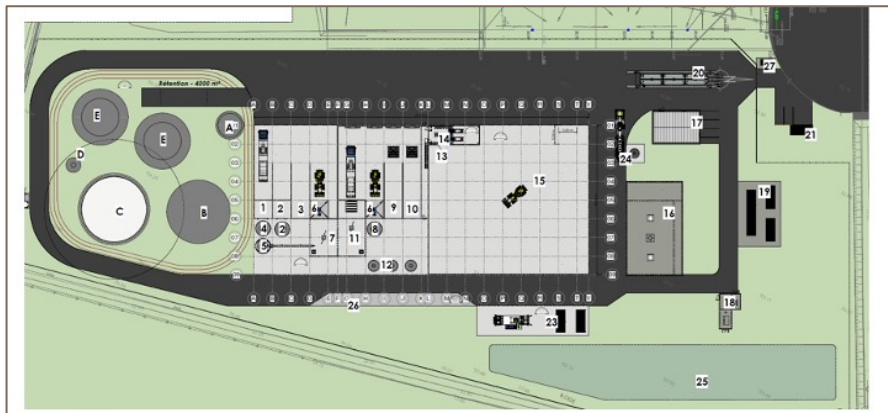
- ZI La Guittière, en face d'Igreca
- implantation sur une parcelle de 2 ha



10/09/2020

### Implantation préliminaire

M. BOURLAOUEN présente le plan de l'implantation de CVE Seiches. Il indique que la partie de traitement de la matière organique est constitué de 2 cuves : un digesteur et un post-digesteur. Il y a également plusieurs cuves de stockage, pour les matières organiques liquides et l'engrais organique liquide.



M. CAILLEAU ajoute que la CCALS a demandé à CVE de faire appel à des entreprises du territoire pour réaliser le gros-œuvre pour la construction de l'unité de méthanisation.

Question : Quelle est la capacité de stockage de l'engrais organique sur le site ?

Réponse : La production de 7 à 8 mois d'engrais organique peut être stockée sur le site, environ 22 500 tonnes.

M. BOURLAOUEN précise que l'ensemble de l'installation fera 12 mètres de haut maximum.

Question : Le constructeur a-t-il déjà été choisi ?

Réponse : CVE a reçu plusieurs offres qui sont en cours d'analyse. CVE prévoit de faire un choix en décembre.

## Les prochaines étapes

M. BOURLAOUEN présente le calendrier de la démarche.

- ❖ **Décembre 2020** : dépôt des dossiers administratifs
- ❖ **2<sup>ème</sup> semestre 2021** : consultation publique avec information auprès de la commune et des autres communes concernées par le plan d'épandage



## Dispositif d'information et de dialogue

M. DELATTE présente les moyens d'information et de dialogue mis en place volontairement par CVE. Il met en avant le fait que le site internet dédié au projet est accessible à tous depuis septembre 2020 : <https://Seiches.EnergieDurable.info>

### Avant le dépôt des demandes administratives (fin 2020)

- ❖ **Information**
  - Site internet
  - Diffusion d'information
  - Relais par les collectivités
- ❖ **Dialogue**
  - Mise en place d'un groupe de travail
  - Echanges continus

### Le calendrier du dispositif d'information et de dialogue



### Le site internet d'information

❖ à partir de septembre 2020, mise en ligne du site internet du projet :

<https://Seiches.EnergieDurable.info>

❖ création d'une **adresse mail** pour nous contacter :

[Seiches@EnergieDurable.info](mailto:Seiches@EnergieDurable.info)

### Fréquentation du site internet

- ❖ près de 40 visiteurs
- ❖ 170 pages vues
- ❖ à diffuser largement au public et à toute personne intéressée



Question : Les riverains ont-ils été informés ?

Réponse : Il y a eu une annonce dans le bulletin municipal début novembre à ce sujet, mais sans précision sur le lieu d'implantation, bien que cette information soit indiquée dans le site internet du projet (dont l'URL est sur l'annonce du bulletin). CVE échange à ce sujet avec la Mairie de Seiches-sur-le-Loir pour informer directement les riverains les plus proches du site d'implantation.

Question : Pourquoi l'information des riverains intervient maintenant ?

Réponse : Le dispositif d'information et de dialogue devait être mis en place au printemps 2020, mais la situation sanitaire, suivi du décalage des élections municipales ont fait prendre plusieurs mois de retard au dispositif.

M. CAILLEAU indique être satisfait de l'information large aux habitants avec le site internet, mais il précise qu'il manque pour le moment une information ciblée aux riverains les plus proches.

Le porteur de projet de Durtal ajoute qu'il lui semble nécessaire pour communiquer au grand public que le projet soit bien avancé, sans quoi le manque d'information peut être reproché.

Question : Une information pour le grand public est-elle prévue ?

Réponse : Les riverains proches du site d'implantation seront prochainement informés directement du projet CVE Seiches.

M. DELATTE ajoute qu'au moment de l'instruction du dossier ICPE par les services de l'État, une consultation publique et des municipalités sera organisée par la Préfecture, avec une large information de la population et des élus à ce sujet.

## Matière organique et valorisation

Question : Les matières organiques apportées par l'industrie agroalimentaire sont-elles liquides ?

Réponse : Il y a différents types de matières organiques apportées par l'industrie alimentaire, comme les graisses ou les boues. Leur aspect peut être décrit comme « pâteux. »

Question : Les déchets d'abattoir sont-ils stockés sur site ?

Réponse : Non, il s'agit des sous-produits les plus sensibles, ils sont directement apportés au méthaniseur.

Question : Quels sont les sous-produits d'abattoir ?

Réponse : Il s'agit de restes de viande sans os (C3), de sang et de graisse. Il n'y aura pas de carcasse, ni d'abats. Certains sous-produits sont plus intéressants pour la méthanisation comme les graisses. Les abattoirs négocient généralement pour que l'on récupère par exemple

Question : Les contrats sont-ils signés avec les industriels de l'agroalimentaire pour l'apport de leurs matières organiques ?

Réponse : Nous sommes en train de finaliser certaines discussions, mais nous avons déjà sécurisé l'apport de biodéchets provenant de l'industrie agroalimentaire pour 110 % de nos besoins. 6 contrats sont pour le moment signés.

Le Directeur d'IGRECA indique que s'ils n'ont pas encore signé de contrat pour l'apport de matière organique, certaines discussions étant encore en cours (pour des raisons de modalité : IGRECA souhaite distinguer le coût lié à la logistique du coût lié au traitement de la matière organique), ils ont néanmoins transmis à CVE une lettre d'intention.

Question : D'autres débouchés existent-ils pour valoriser les boues de IGRECA ?

Réponse : Il y a également le compostage.

## Engrais organique

Question : Quelle est la quantité d'engrais organique produit ?

Réponse : Environ 22 000 tonnes.

Question : Quel est le ratio entre les phases liquide et solide de l'engrais organique ?

Réponse : Environ 80 % d'engrais organique liquide, et 20 % de solide.

M. CHAUVEAU estime que l'engrais organique est davantage minéral et que le carbone restant est très difficilement assimilable par le sol. Il indique qu'il n'est pas possible de fertiliser les sols uniquement avec l'engrais organique provenant de la méthanisation.

La Chambre d'agriculture indique que les suivis récents faits sur ce sujet sont plutôt rassurants pour le moment. L'intérêt de la méthanisation est de produire un engrais organique « frais » avec peu de perte de carbone, contrairement à ce qui se passe lorsqu'on stocke



les effluents d'élevage pendant plusieurs mois avant de les épandre. La Chambre d'agriculture estime avoir 8 à 10 années de recul, depuis la mise en service des 1<sup>ères</sup> unités de méthanisation. Les parcelles valorisées par l'engrais organique issu de la méthanisation ne montrent pas pour le moment de perte de carbone dans la composition du sol.

Question : *L'engrais organique est-il homogène ?*

Réponse : Oui, il devient homogène, car il y a un lissage grâce au mélange globale des matières. L'engrais organique est néanmoins soumis à la saisonnalité des matières entrantes.

Question : *Selon les matières valorisées, existent-ils des risques pour le retour au sol de l'engrais organique ?*

Réponse : Nous avons des réunions avec la DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – à ce sujet. Chaque flux de matière entrante est analysé sur la base d'échantillons prélevés (une centaine d'analyses ont déjà été effectuées pour CVE Seiches). S'il y a le moindre risque, nous écarterons le flux concerné. Il y aura aussi un contrôle des services de l'État.

Question : *Est-il nécessaire d'avoir finalisé le plan d'épandage pour déposer le permis de construire et le dossier ICPE ?*

Réponse : Oui, il faut déposer tous ces éléments en même temps à la préfecture.

Question : *Pourquoi le plan d'épandage n'a pas été réalisé avec la Chambre d'agriculture ?*

Réponse : CVE a échangé avec la Chambre d'agriculture, qui a été consultée pour réaliser le plan d'épandage, mais c'est un bureau d'étude externe qui a finalement été retenu.

M. HAMARD, Président délégué de la Chambre d'agriculture indique que, depuis le début des études en 2018, il n'a jamais été associé à ces échanges.

## Relation de CVE Seiches avec l'agriculture locale

Les échanges avec les représentants de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire et avec des exploitants agricoles ont fait ressortir quelques axes de travail :

- clarifier les échanges entre la Chambre d'agriculture du Maine-et-loire et CVE, notamment dans le contexte de la réalisation du plan d'épandage de CVE Seiches
- interrogation sur l'éventualité d'une concurrence entre les différentes unités ou projets de méthanisation du territoire, pour l'apport de matière organique ou la valorisation de l'engrais organique
- clarification de méthode (discours) d'approche des exploitants agricoles par le prestataire de CVE
- préciser l'avancement du plan d'épandage de CVE Seiches, dont l'avancement (500 ha acquis pour un besoin de 1500 ha) est jugé insuffisamment convaincant sur un territoire déjà très sollicité en terme de plans d'épandage

Plusieurs actions sont proposées par CVE pour y répondre :

- contact direct de la Chambre d'agriculture par CVE, et notamment le responsable du plan d'épandage M. Eric ZILLIOX
- précision du discours et document de sollicitation des exploitants agricoles par le prestataire de CVE
- suivi de l'avancement du plan d'épandage et adaptation du calendrier du projet



- organisation de nouvelles réunions avec CVE, les exploitants agricoles, dont les exploitants ou porteur de projet de méthanisation agricole.

Suite à la réunion de travail, M. BOURLAOUEN et Eric ZILLIOX, en charge de la valorisation de l'engrais organique à CVE, récapitulent ci-dessous les échanges avec la Chambre d'agriculture :

- 19 mars 2018 – réunion avec M. BOIREAU et Mme HUBERT, à la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
- 27 avril 2018 – prise en charge du pré-diagnostic du plan d'épandage par M. GUERULT, Chambre d'agriculture de la Mayenne et de la Sarthe
- mai 2018, prise de contact et échanges avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Maine-et-Loire, dans le cadre du diagnostic territorial réalisé par Quelia
- 11 décembre 2018 – Rendu des résultats du pré-diagnostic
- 24 janvier 2020 – Échange avec M. GUERULT qui recommande à CVE de contacter M. WIECZOREK, Chambre d'agriculture Pays de la Loire, pour le plan d'épandage
- 13 février 2020 – M. WIECZOREK informe CVE d'un avis défavorable des élus de la Chambre d'agriculture à la sollicitation de CVE pour réaliser le plan d'épandage
- 19 mars – réunion avec M. DAUTON, Président de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Sarthe
- 6 avril 2020 – proposition d'un devis par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Sarthe, mais CVE choisira finalement un autre prestataire

## Production de biométhane

Question : *Le biométhane produit par CVE Seiches est-il injecté dans le réseau ou est-ce un projet en cogénération ?*

Réponse : Le biométhane est directement injecté dans le réseau de gaz. CVE Seiches produira 10 % de la consommation en gaz du réseau qui va de Seiches à Angers.

Question : *Qu'en est-il du CO<sub>2</sub> récupéré après épuration du biométhane ?*

Réponse : Le CO<sub>2</sub> n'est pas utilisé, il est rejeté, comme ça aurait été le cas sans la méthanisation. Le CO<sub>2</sub> peut être récupéré et utilisé sur place par des serristes pour les cultures maraichères. Le CO<sub>2</sub> provenant de la méthanisation est difficile à valoriser par ailleurs, car il y a peu de débouchés.

Question : *Que se passe-t-il CVE Seiches ne produit pas de gaz dans ce délai de 3 ans depuis la signature du contrat ?*

Réponse : Le projet pourra toujours se faire, mais cela occasionnera une perte financière pour CVE.

Question : *A qui vendez-vous le biométhane produit ?*

Réponse : Il existe 15 à 20 fournisseurs de gaz à qui nous pouvons vendre le biométhane, CVE Seiches vend le gaz produit à Endesa, filiale du groupe italien ENEL.

Question : *Quel est le trajet du gaz sur le site ?*

Réponse : Le biogaz est produit au nouveau des digesteurs (à gauche sur le pan d'implantation), puis se dirige au point n°19 pour épuration, il devient alors du biométhane. Le biométhane est ensuite injecté dans le réseau au point n°27.

Question : *Comment le biogaz est-il épuré ?*

Réponse : C'est un système d'épuration par colonne, pour capter les éléments chimiques non désirables grâce à des matériaux absorbants. Par exemple, le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), très odorant, est capté grâce à du zéolite. L'H<sub>2</sub>S n'est pas rejeté, il est récupéré et traité en dehors du site par des entreprises spécialisées.

Question : *A quel moment le gaz de ville est-il rendu odorant ?*

Réponse : Juste avant d'être injecté dans le réseau, par le gestionnaire du réseau.

## Environnement olfactif

Question : *CVE Seiches pourrait-il générer des odeurs ?*

Réponse : Non, CVE Seiches ne générera pas d'odeurs. Le principal risque d'odeur est au déchargement des effluents d'élevages qui interviendra dans un bâtiment fermé avec un double traitement de l'air. CVE investit 1,2 M€ dans cette infrastructure. Tous les mouvements de matière organique, susceptibles de générer des odeurs, se feront dans le bâtiment.

Par ailleurs, l'engrais organique est quasiment inodore, et stocké en cuve hermétique pour la partie liquide, et dans le bâtiment fermé pour la partie solide.

Question : *Parmi les unités en fonctionnement exploitées par CVE, y a-t-il eu des plaintes concernant l'environnement olfactif ?*

Réponse : M. BOURLAOUEN indique qu'à sa connaissance, il n'y en a jamais eues.

## Trafic routier

Question : *CVE Seiches générera-t-il du trafic routier supplémentaire ?*

Réponse : Oui, au maximum 15 camions par jour, qui entrent et qui sortent du site.

M. DE VILLOUTREYS, Maire de Seiches-sur-le-Loir, fait remarquer qu'il y a déjà beaucoup de trafic sur la D323 qui desservira CVE Seiches. Le contournement sud de Seiches-sur-le-Loir, prévu en 2022, devrait résoudre en partie ce problème. Le contournement nord devrait être réalisé plus tardivement, dans 5 à 6 ans. Mais le développement des zones d'activités de Seiches-sur-le-Loir, notamment avec CVE Seiches, pourrait être un argument à mettre en faveur d'une accélération de la mise en place du contournement nord.

M. CAILLEAU corrobore ces propos en ajoutant que l'arrivée d'une nouvelle entreprise, avec un atelier de découpe de viande et de volaille, sur la zone d'activités La Suzerolle va également générer du trafic supplémentaire.

## Sécurité

Question : *Y a-t-il des risques d'explosion ?*

Réponse : Le risque d'explosion est à relativiser car la pression du gaz sur le site n'est pas propice à l'explosion. Ce sujet est vérifié et contrôlé par les services de l'État et validé par le CODERST – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques et la DDCSPP.

Question : *Existe-il un dispositif de sécurité en cas de montée en pression trop importante du gaz ?*

Réponse : Oui, il y a une torchère qui peut brûler le biométhane s'il n'est pas possible de l'injecter dans le réseau. Cela doit évidemment arriver le moins souvent possible.

## Réglementation

Question : Comment est défini le régime ICPE de l'installation ?

Réponse : Cela dépend de la taille du projet, selon le tonnage et le type de matières traitées. CVE Seiches est un projet de taille moyenne, avec 25 000 tonnes par an de matières valorisées, bien en dessous des seuils pour passer en autorisation ICPE. CVE Seiches est donc sous le régime de l'enregistrement ICPE. CVE ne porte pour le moment que des projets en enregistrement.

## Fonctionnement

Question : Sur combien de temps s'effectue la montée en charge de l'unité ?

Réponse : Sur une période de 6 mois.

Question : La matière organique est apportée en continu au méthaniseur ?

Réponse : Oui, c'est un flux continu, avec des saisonnalités selon les différentes sources de matière organique.

Question : Comment les graisses sont-elles incorporées au méthaniseur ?

Réponse : Dans le bâtiment fermé, et via des fosses fermées.

Question : Comment est incorporée la matière solide au méthaniseur ?

Réponse : Avec une vis sans fin via un tuyau.

Question : L'unité de méthanisation utilise-t-elle de l'eau ?

Réponse : Oui, l'eau pluviale est récupérée et utilisée dans le processus, en circuit fermé.

Question : De l'eau est-elle utilisée pour la maintenance de l'unité, pour nettoyer les cuves par exemple ? Si oui, que devient alors l'eau usée ?

Réponse : M. BOURLAOUEN indique ne pas avoir d'éléments de réponse à ce sujet.

Question : Comment est organisée la partie logistique de CVE Seiches ?

Réponse : CVE va prochainement contacter l'union départementale des CUMA à ce sujet. La collecte des matières organiques et l'apport d'engrais organique aux terres agricoles seront traités au cas par cas avec chaque exploitant agricole.

## Emploi

Question : Combien d'emplois générera CVE Seiches ?

Réponse : 3 à 4 salaires, à temps plein, sur le site, et plusieurs emplois indirects pour les entreprises locales, notamment les transporteurs.

## Conclusion

M. DELATTE remercie les participants.

CVE continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet :

<https://Seiches.EnergieDurable.info>

CVE reste joignable pour toute question via l'adresse mail :

[Seiches@EnergieDurable.info](mailto:Seiches@EnergieDurable.info)